

**Lundi 7 décembre 2020  
en visioconférence  
Annexe 1 au compte-rendu de séance**

Structure	Nom / Fonction	Contributions des membres du CS	Réponses de l'AG
<b>Programmes européens 2014-2021</b>			
<b>Etat d'avancement et gestion de la performance des programmes régionaux et nationaux</b>			
<b>Programmes opérationnels FEDER/FSE/IEJ</b>			
Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine	Véronique CORSYN Présidente	Quelles sont les explications des différences entre ce qui a été programmé et ce qui a été payé ?	Le décalage s'explique par le temps nécessaire à la réalisation des opérations.
Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville	AUBERTIN Sarah Contrôle de gestion et partenariats financiers	Jusqu'à quelle date peut-on mobiliser le FEDER - FSE 2014/2020 ? A partir de quand peut-on déposer un dossier sur le Programme 2021-2027 ? Pour une rénovation énergétique des Bâtiments publics locaux devant démarrer en 2021 -> Quand faut-il solliciter la Délégation aux Fonds Européens ? Est-ce que cela veut dire qu'on peut solliciter la Délégation une fois le projet déposé auprès de la DSIL à savoir en janvier 2021 ? On construit les budgets 2021 et on essaye de voir les financements potentiels et donc des taux de co-financements mais on n'hésitera pas à solliciter vos équipes bien attentives comme vous MERCI	Pour 2014/2020, les projets sont considérés en fonction des crédits restants car des opérations sont déjà identifiées (dont les vôtres) pour une programmation sur l'enveloppe restante. Pour 2021/2027, le Programme FEDER-FSE+ n'est pas encore validé et ne pourra l'être qu'après l'adoption du cadre budgétaire et réglementaire européen par le Parlement européen. Cela ne devrait pas être le cas au plus tôt avant le printemps 2021. Le programme et sa gouvernance de programmation ne pourront pas être lancés avant la validation du cadre Grand Est par la Commission européenne. Pour autant, l'éligibilité des dépenses sera rétroactive au 1er janvier 2021. En attendant, nous vous invitons à vous rapprocher de la Délégation aux Fonds Européens comme vous pouvez le faire pour vos autres projets pour évoquer dans le détail chacune de vos opérations. Nous restons à disposition.
FRANCE ACTIVE LORRAINE	Claire CLAUDEL Directrice	Programme FEDER-FSE+: pouvez-vous donner les coordonnées des interlocuteurs à contacter pour les projets à venir ? Merci	Vous pouvez envoyer vos demandes à l'adresse générique suivante : fondseuropeens2021-2027grandest@grandest.fr
<b>Présentation du Plan de Relance Européen</b>			
<b>React-EU "REcovery Assistance for Cohesion and The Territories of Europe"</b>			
<b>FTJ "Fonds de Transition Juste"</b>			
DREAL GRAND EST	Emmanuel Braun Directeur de projet Rhin & Espaces rhénans	Connait-on déjà la dotation REACT-EU pour le Grand Est ?	A ce stade, l'enveloppe Grand Est serait de l'ordre de 188 M€.
<b>FTJ "Fonds de Transition Juste"</b>			
Conseil Départemental de Meurthe et Moselle	ARIES Christian Vice-Président	Les enveloppes FTJ seront-elles définies par département ?	L'enveloppes sera attribuée au niveau Grand Est nous n'envisageons pas de répartition par département à ce jour.  L'enveloppe sera octroyée pour le Grand Est et donc pour les trois départements éligibles. Comme évoqué, le cadre doit encore être stabilisé.
GAL du Pays des Crêtes Préardennaises	Vexo Audrey Chargée de mission LEADER	Quels ont été les critères pour choisir les départements éligibles ?	Pour les critères de sélection : ils ont été définis par l'ANCT sur la base des 10 départements français qui émettent le plus des gaz à effet de serre et qui emploient le plus de personnes dans les industries les plus émettrices.

Lundi 7 décembre 2020  
en visioconférence

Annexe 1 au compte-rendu de séance

Structure	Nom / Fonction	Contributions des membres du CS	Réponses de l'AG
<b>FEADER 2014-2020</b>			
<b>Instrument de relance de l'Union Européenne</b>			
Université de Lorraine	Emile Clement	Les PDR sont prolongés de 2 ans, mais les 3 PDR historiques fusionnent bien en un unique pour le Grand Est ?	Oui pour la future période de programmation, 1 seul PDR.  Les 3 PDR ne fusionnent pas pendant la transition c'est-à-dire jusqu'en 2022. Il y aura un programme GE à partir de 2023.
CD 54	Christian ARIES Vice- President du CD 54	Dans les précédents programmes, il existait des programmes spécifiques pour des territoires en difficultés (après-mines, ...). Cela n'avait pas pu être repris dans la programmation 2014/2020. Pour 2021/2027, cela est-il envisagé notamment sur le traitement des friches ?	Le FTJ peut être considéré comme un programme spécifique pour des territoires en besoin. A travers ce fonds, le traitement des friches pourra être soutenu. A noter que le soutien aux friches selon leur finalité (renaturation par exemple) pourra également être assuré dans le cadre du FEDER 21/27 et ce pour tout le territoire du Grand Est.
DREAL GRAND EST	Emmanuel Braun Directeur de projet Rhin & Espaces rhénans	On aura donc désormais un décalage de période entre Programme FEDER/FSE et PDR ?	Oui il y aura un décalage.
		Donc gros problème pour les mesures qui étaient financées par le FEDER et qui seraient basculées sur FEADER avec la nouvelle ligne de partage !	La programmation FEDER 14/20 et les paiements liés prennent fin le 31 décembre 2023. Des actions continuent donc à être financées jusque fin 2023 sur la programmation actuelle.
GAL du Pays de la Déodatie	Guillaume CORNIL Animateur LEADER	Quelle est l'enveloppe Grand est pour la transition?	L'enveloppe FEADER transition n'est pas encore complètement stabilisée.
Université de Lorraine	Emile Clement	Pour l'ichn, la nouvelle carte avec des besoins supérieurs pour le GE, ne va t-elle pas mettre en souffrance les paiements de cette mesure avec un programme décalé de 2 ans?	Le Ministère estimera les besoins en ICHN pour toutes les Régions et les crédits seront réservés pour cette mesure.
DREAL GRAND EST	Emmanuel Braun Directeur de projet Rhin & Espaces rhénans	1 seul programme national FEADER au lieu des PDR régionaux ou j'ai mal compris ?	Oui 1 plan stratégique national unique regroupant les 2 piliers. Ce plan intégrera des volets régionaux. On aura donc un programme FEADER Grand Est.
		FNE Grand Est est aussi très inquiet sur le partage entre 37 % (environnement et climat) et 55 % (économie) pour le FEADER et le Fond de relance. Nous craignons que la "green and digital transition" sous priorité économique reste trop proche d'un productivisme certes amélioré à la marge mais non durable en termes de système agricole et alimentaire, restant trop gaspilleur de ressources et de terres et trop polluant. Nous aimerions avoir un dialogue à ce sujet, sur les critères d'attribution des fonds.	
Université de Lorraine	Emile Clement	Pour rappel à Fne GE... la PAC a aussi pour objectif l'autonomie alimentaire de l'union européenne... et la perte de compétitivité de l'agriculture européenne et française a pour conséquences des importations massives d'autres continents (mercosur, Océanie), dans des conditions de productions bien éloignées des nôtres	